

Le président

Paris, le 3 décembre 2025

Monsieur le directeur général,
Monsieur le responsable d'études,

Je vous remercie pour la transmission de votre document présentant les modalités de la concertation continue du projet H2V-Thionville. Lors de la séance plénière du 3 décembre 2025, les membres du collège de la Commission nationale du débat public ont été informés des modalités envisagées.

Elles répondent à certaines des préconisations des garants de la concertation préalable et présentent des initiatives intéressantes qui méritent d'être développées : projet de conférence à l'Université de Lorraine, projet d'associer dans la lettre d'information des articles sur l'avancement du projet et sur le contexte dans lequel évolue la filière hydrogène.

Cependant, les modalités envisagées dans votre document restent globalement imprécises. En particulier, la participation effective du public en présentiel et la façon d'atteindre les publics les plus éloignés des processus de participation ne sont pas évoquées.

Quant à l'information du public sur les enseignements de la concertation préalable tirés par les porteurs du projet et leur décision de le poursuivre, elle doit être très large et réalisée sans retard ; la simple diffusion d'un communiqué de presse est notoirement insuffisante.

C'est pourquoi la CNDP, dans son avis du 1^{er} octobre 2025, vous recommandait d'organiser une réunion publique de présentation du rapport des maîtres d'ouvrage au 4^{ème} trimestre 2025. Votre volonté de la différer après les élections municipales génère un déficit d'information sur une longue période (au moins 6 mois), contraire aux principes de l'information et de la participation du public. Ces échéances électorales ne sont pas une raison de différer les actions de concertation continue de plusieurs mois, d'autant plus que le projet n'est ni porté par l'État, ni par une collectivité territoriale,

Le garant de la concertation continue vous avait proposé, *a minima*, la tenue d'une conférence de presse pour réduire ce déficit ; ceci est ignoré dans les modalités que vous avez élaborées.

Par principe de transparence, je vous informe que je publie votre document sur les modalités de la concertation continue et le présent courrier sur le site internet de la CNDP et vous remercie d'en faire autant sur votre site internet de la concertation continue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, Monsieur le responsable d'études, l'expression de ma considération distinguée.

Marc PAPINUTTI

Monsieur Alexis MARTINEZ, directeur général H2V
Monsieur Fabrice NATUREL, responsable d'études Concertation Environnement RTE

Copie à :

Monsieur Jean-François TRASSART, garant CDNP

[la commission nationale du débat public](#)

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr